



 **RÉFÉRENCES**
• FORMACODE : 21006

 **LIEU : Locaux du CFPPA**

 **DURÉE pour les DENSA :**
14 heures ou 7 heures pour la formation
TEST : 1h30 pour toutes les catégories de CIPP

 **PUBLICS CONCERNÉS :**

- Toute personne utilisant des produits phytopharmaceutiques à titre professionnel
- Toute personne commercialisant des produits phytopharmaceutiques
- Toute personne conseillant l'emploi de produits phytopharmaceutiques



Certificat individuel produits phytopharmaceutiques - CIPP

Catégorie décideur (primo ou renouvellement) - Code RS 5655

Certificateur : Ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire
Date de publication : 13/12/2021

Formation qualifiante en présentiel (temps plein)

OBJECTIFS

Primo Accédant :

- Connaître la réglementation phytosanitaire. Identifier les risques, liés à leur l'utilisation, sur la santé et l'environnement, mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées.
- Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires et connaître les stratégies visant à réduire leur emploi

Renouvellement :

- Formation aux évolutions réglementaires, contextuelles, techniques (méthodes alternatives) opérées depuis l'obtention du CIPP.
- Faire un point et des rappels sur les notions essentielles quant à l'emploi des produits phytosanitaires.

CONTENU DE LA FORMATION DENSA

Primo Accédant :

14 heures en formation

- Réglementation et sécurité environnementale (4H) : plan ECOPHYTO, définition des produits phytosanitaires, AMM, encadrement des pratiques, transport et stockage, risques pour l'environnement, type de pollution, ZNT, situations d'exposition au danger, pratiques et aménagements pour la prévention des risques, gestion des effluents et déchets phytosanitaires.
- Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public (4H) : Dangerosité des produits, étiquette et FDS, voies d'intoxication, situations exposantes au danger avant, pendant et après l'application, principales mesures de prévention et de protection, espaces ouverts au public, conduite à tenir en cas d'intoxication.
- Réduction de l'usage et méthodes alternatives (5H) : Définition de la Protection Intégrée, méthodes de lutte alternatives, produits de biocontrôle, pratiques agroécologiques adaptées aux productions représentatives du public. En fin de formation, test QCM de vérification des connaissances. 30 questions (1H)

DURÉE DIFFÉRENTE POUR LES FORMATIONS DESA, VENTE, CONSEIL : Nous contacter

Renouvellement :

7 heures en formation

- Tour de table et Test QCM de 30 questions pour évaluer le niveau de connaissance et les besoins de remise à niveau – 30 minutes
- Rappels et mise à jour pour chacune des 3 thématiques suivantes :
 1. Réglementation et sécurité environnementale (2H)
 2. Santé Sécurité applicateur et espace ouvert au public Durée (2H)
 3. Réduction de l'usage, méthodes alternatives Durée (2H30)

Quelle que soit la catégorie, le CIPP peut être obtenu par un test QCM d'une durée de 1h30 : Nous contacter



RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Isabelle GREGOIRE, référente pédagogique
04 75 26 90 50 | isabelle.gregoire@educagri.fr

Véronique BAYET, référente administrative
04 75 26 65 90 | veronique.bayet@educagri.fr

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir plus de 18 ans

ATTENTION : Nouvelle règlementation pour le renouvellement "DENSA" (Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément).
Nous consulter.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

CONTACTER LE CFPPA au 04 75 26 65 90

COÛT ET FINANCEMENT

Pour la formation Primo ou renouvellement :

- VIVEA (tarif soumis à acceptation) : vérifier votre éligibilité.
- CPF : Possible, nous consulter
- Personnel : 105,00€ / jour de formation

Pour le test :

- 90,00€ en financement personnel.

RYTHME DE LA FORMATION

- 14 heures pour la formation Primo accédant DENSA
- 7 heures pour la formation renouvellement
- 1H30 pour le test

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Ouvrages spécialisés
- Matériel spécialisé
- Vidéos
- Salle informatique et CDI
- Cours en salle : diaporama, échanges, questions, ...
- QCM

COMPÉTENCES VISÉES

- Utilisation des produits phytosanitaires dans le respect de l'environnement, de la santé de l'utilisateur et du public
- Limitation de l'usage des produits phytosanitaires

VALIDATION DES COMPÉTENCES

Evaluation par QCM

Le CIPP peut être obtenu par équivalence de diplôme de moins de 5 ans (nous contacter pour plus d'informations)

Le renouvellement du CIPP DENSA peut être obtenu par une formation labélisée Ecophyto et module à distance sur Vivéa

